



DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES UNIQUEMENT POUR LES PARTICULIERS

Madame, Monsieur,

La communauté d'agglomération **ACCAM** propose aux habitants du territoire une carte d'accès aux déchèteries. Cette carte personnelle, uniquement réservée aux particuliers résidant sur le territoire **ACCAM** est à présenter aux gardiens dès l'entrée en déchèterie. Pour en bénéficier, il vous suffit de remplir ce formulaire.

- La photocopie du certificat d'immatriculation (carte grise) de votre / vos véhicule(s).
- Un justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, téléphone, Internet, quittance loyer...)

VÉHICULES AUTORISÉS



Véhicules légers seul ou attelés d'une remorque de moins de 500 kg

Numéro(s) d'immatriculation du/des véhicule(s)

..... /

- ☐ 1^{ère} demande d'une carte accès déchèterie
- ☐ Renouvellement de votre carte d'accès / ou / Changement d'immatriculation de votre/ou de vos véhicule(s)

☐ Monsieur ☐ Madame Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville : Téléphone :

☐ "Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande d'une carte d'accès aux déchèteries."

CE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ, ACCOMPAGNÉ DES JUSTIFICATIFS EST À ADRESSER À :

- Service Info Collecte ACCM 4, rue Joseph Rainard Zone Industrielle nord 13200 Arles
- OU par mail à infocollecte@agglo-accm.fr - N° Info Collecte 04 84 76 94 00
- OU à ramener en déchèterie

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Atteste sur l'honneur que mes déchets apportés dans une des déchèterie(s) du territoire **ACCAM** NE SONT PAS ISSUS D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE.

► LE NON RESPECT DE CET ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR POURRAIT ENTRAÎNER DES POURSUITES AINSI QUE LE RETRAIT DE LA CARTE.

Fait pour servir et valoir ce que de droit. Fait à le

"Lu et approuvé", Signature de l'utilisateur



LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Arles-Trinquetaille • Raphèle-les-Arles • Salin-de-Giraud • Saint-Martin-de-Crau

- ACCÈS RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DÉTENTEURS DE LA CARTE
- PROFESSIONNELS NON ACCEPTÉS
- QUANTITÉ ADMISE 1 M³/JOUR/CARTE

Boulbon • Tarascon • Les Saintes-Maries-de-la-Mer

- ACCÈS RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DÉTENTEURS DE LA CARTE
- PROFESSIONNELS ACCEPTÉS
- QUANTITÉ ADMISE 1 M³/JOUR/CARTE